

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU SUD

LE SOUICH

PLAN DE ZONAGE

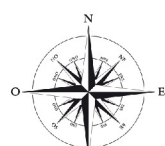
PLUI ARRÊTÉ LE 05.12.19

PLUI APOUVÉ LE 25.03.21

Dossier réalisé avec
le bureau d'études :



Échelle : 1/5000ème



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
1050, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND
62810 AVESNES-LE-COMTE

03. 21. 220. 200
PLUI@CAMPAGNESARTOIS.FR
WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR
f t y i

Légende

- Limite communale
- Cimetière
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Secteur d'Orientations d'Aménagement et de Programmation

nouvelles constructions

- Nouveau hangar agricole
- Nouvelle construction

Limites de zones

- Ua : Zone urbaine dense correspondant aux centres-villages anciens
- Uj : Zone urbaine correspondant aux jardins
- A : Zone agricole
- N : Zone naturelle

Éléments à protéger

- Élément de patrimoine urbain ou naturel à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Sens de ruissellement

Installations agricoles

- Installation agricole classée
- Installation agricole non classée

Zone inondable

- Zone inondée constatée

Éléments de patrimoine

Numéros	Désignation
1	Calvaire
2	Vierge
3	Calvaire
4	Monument aux morts
5	Eglise
6	Chapelle Notre-Dame de la Consolation

